



Étaient présents :

Mme Elise AEBISCHER (jusqu'à la question n° 3 incluse), M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY, Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE (à compter de la question n° 12), Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH, M. Sébastien COUDRY (à compter de la question n° 14), M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Nadia GARNIER, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE (à compter de la question n° 8), M. Pierre-Charles HENRY (à compter de la question n° 19), M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT (jusqu'à la question n° 26 incluse), M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE (à compter de la question n° 2), Mme Karima ROCHDI (à compter de la question n° 14), Mme Juliette SORLIN (à compter de la question n° 20), M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF

Secrétaire :

M. Benoît CYPRIANI

Étaient absents :

M. François BOUSSO, Mme Karine DENIS-LAMIT, Mme Lorine GAGLILOLO, Mme Sadia GHARET, Mme Valérie HALLER, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, M. Saïd MECHAI, M. Yannick POUJET, M. Jean-Hugues ROUX

Procurations de vote :

Mme Elise AEBISCHER à M. Kévin BERTAGNOLI (à compter de la question n° 4), M. François BOUSSO à M. Benoît CYPRIANI, M. Sébastien COUDRY à M. Aurélien LAROPPE (jusqu'à la question n° 13 incluse), Mme Karine DENIS-LAMIT à Mme Myriam LEMERCIER, Mme Lorine GAGLILOLO à Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Sadia GHARET à Mme Anne BENEDETTO, M. Olivier GRIMAITRE à M. André TERZO (jusqu'à la question n° 7 incluse), Mme Valérie HALLER à Mme Annaïck CHAUVET, M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 18 incluse), Mme Marie LAMBERT à Mme Claude VARET (à compter de la question n° 27), M. Saïd MECHAI à M. Ludovic FAGAUT, M. Yannick POUJET à Mme Frédérique BAEHR, Mme Françoise PRESSE à Mme Claudine CAULET (jusqu'à la question n° 1 incluse), Mme Karima ROCHDI à Mme Agnès MARTIN (jusqu'à la question n° 13 incluse), M. Jean-Hugues ROUX à M. Abdel GHEZALI, Mme Juliette SORLIN à Mme Marie ZEHAF (jusqu'à la question n° 19 incluse)

OBJET : 33 - Acquisition d'une lettre autographe de Gustave Courbet à Victor Considérant avec la participation financière des Amis des musées et de la bibliothèque

Délibération n° 007938

**EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal**

Publié le : 23/05/2025

Séance du 15 mai 2025

Le Conseil Municipal, convoqué le 07 mai 2025, s'est réuni à l'hôtel de Ville de Besançon

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Acquisition d'une lettre autographe de Gustave Courbet à Victor Considérant avec la participation financière des Amis des musées et de la bibliothèque

Rapporteur : Mme Aline CHASSAGNE, Adjointe

	Date	Avis
Commission n°3	30/04/2025	Favorable unanime

Résumé :

Le présent rapport a pour objet d'autoriser le don de 3 000 € de l'Association des Amis des musées et de la bibliothèque pour l'acquisition d'une lettre autographe du peintre Gustave Courbet adressée à Victor Considérant destinée au fond patrimonial de la bibliothèque d'étude et de conservation.

Une rare lettre autographe de Gustave Courbet à Victor Considérant est passée en vente à Paris le 2 avril dernier. Elle a été préemptée par la Ville de Besançon pour le compte de sa bibliothèque municipale. Il s'agit d'une lettre inédite qui ne figure pas dans le volume de la correspondance générale de l'artiste publiée par Mme Petra Chu. Il s'agit de la seule lettre aujourd'hui connue du peintre à son compatriote et ami salinois Victor Considérant qui était rentré en 1869 de son séjour américain.

Elle est probablement rédigée en juin 1871, quelques jours après son emprisonnement. L'artiste cherche encore des appuis pour se sortir de sa mauvaise situation. Il évoque de façon émouvante son arrestation, son engagement politique, son activité pendant la Commune et l'affaire de la colonne Vendôme.

Après être resté une semaine à la Maison de Justice de Versailles, il est de retour à la Conciergerie. *« Heureusement, messieurs les militaires ont renoncé à me juger et je passe à la justice civile ». Il n'est plus au secret et on peut lui rendre visite. Il est revenu « accouplé de menottes aux mains. Il faut tout voir dans la vie. Mon pauvre ami et cousin Max Buchon est venu la chaîne au cou de Besançon à Arbois entre des gendarmes à cheval. Les gens qui désirent la liberté pour tout le monde n'ont pas de chance ».*

Il a écrit à son compatriote Jules Grévy qui lui a conseillé le célèbre avocat Lachaux. *« Je crois que maintenant mon accusation ne doit plus porter que sur la colonne Vendôme, quoique que je ne sois pas réellement l'auteur de sa chute ».* Il explique comment il a essayé d'empêcher cette destruction, proposant même de transporter la colonne aux Invalides.

« Vous avouerez que je n'ai pas de chance en politique et que la liberté me coûte cher. Dans ces moments-ci tous mes tableaux pourrissent dans une cave, le gouvernement du 4 septembre m'a pris mon bâtiment qui me servait à mes expositions pour faire des barricades. Mon atelier d'Ornans a été dévalisé par les Prussiens ».

Il ajoute que, *« puisque l'on s'obstine à me rendre responsable de la colonne, j'ai offert de la relever à mes frais en vendant tous mes tableaux dans une vente publique en Angleterre ».*

Cette lettre capitale sur l'histoire de Courbet et la colonne Vendôme, affaire qui a terni les dernières années de son existence, a rejoint l'exposition *Courbet, les lettres cachées* qui se tient à la bibliothèque d'étude et de conservation jusqu'au 21 septembre 2025.

Elle sera prochainement numérisée et est librement accessible en ligne sur le site *mémoirevive*, patrimoine numérisé de Besançon : <https://memoirevive.besancon.fr/>

Financement de l'acquisition

Le prix a été de 5 500 € au marteau, soit 6 875 € avec les frais.

La bibliothèque, sur ses crédits annuels d'acquisition patrimoniale y consacre 3 875 €.

L'association des Amis des musées et de la bibliothèque, qu'il convient ici de remercier une nouvelle fois, accorde une participation exceptionnelle de 3 000 €.

Cette aide financière d'un montant total de 3 000 € fera l'objet d'une réaffectation en dépense lors d'une prochaine Décision Modificative sur la ligne de crédit 21.313.21621.0089032.45000.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la participation financière de l'association des Amis des Musées et des Bibliothèques d'un montant de 3 000 €.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention* : 0

Conseiller intéressé : 0

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

Le Secrétaire de séance,

Pour extrait conforme,
La Maire,



Benoît CYPRIANI
Adjoint



Anne VIGNOT